

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FIFUEL

Version:4

Date de révision:21/11/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:
1. 1. 1. Nom de la préparation: FIFUEL
1. 1. 2. Contient:
 - Hydrocarbones, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2 % aromatiques
 - 2-Ethylhexyl nitrate
 - solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié
 - Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics
1. 1. 3. UFI: DHG1-W9G1-W000-0WE2
1. 1. 4. EuPCS: PC-FUE-5 - 1702
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: CATALYSEUR POUR FUEL DE LA CHAUDIERE
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: PERIMETRE
21 Avenue Joliot Curie
F-17180 PERIGNY
France
Tél: +33 (0)5 46 31 02 69
www.perimetre.pro perimetre-perigny@wanadoo.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245
CENTRES ANTI POISONS :
Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26
Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22
Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:
 - * Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 *
 - * Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 *
 - * Tox. aiguë 4 / SGH07 - H312 *
 - * Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 *
 - * Irr. oc. 2B / H319 *
 - * Tox. aiguë 4 / SGH07 - H332 *
 - * Canc. 2 / SGH08 - H351 *
 - * Tox. aq. chron. 2 / SGH09 - H411 *
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

2. 2. 2. Contient:
 - Hydrocarbones, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2 % aromatiques
 - 2-Ethylhexyl nitrate
 - solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié
 - Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

2. 2. 3. Mention de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H332 Nocif par inhalation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FIFUEL

Version:4

Date de révision:21/11/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 2. 4. Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / ...] antidéflagrant.
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P264 Se laver avec de l'eau et savon soigneusement après manipulation.
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

2. 2. 5. Intervention:

P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P370 En cas d'incendie:
P378 Utiliser du sable, de la terre, une poudre chimique ou de la mousse pour l'extinction.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P364 Et les laver avant réutilisation.
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P301 EN CAS D'INGESTION:
P331 NE PAS faire vomir.
P391 Recueillir le produit répandu.
P304 EN CAS D'INHALATION:
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

2. 2. 6. Stockage:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P235 Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.

2. 2. 7. Elimination:

P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
Risque d'exposition si chauffé en ambiance confinée .

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FIFUEL

Version:4

Date de révision:21/11/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|---------------------------|---|
| 2. 4. Dangers principaux: | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| 2. 5. Autres dangers: | Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissantes du produit.
Attaque de nombreux plastiques. |

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- | | |
|---|---|
| 3. 1. Description du mélange: | Mélange de solvants et additifs spécifiques |
| 3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers: | <ul style="list-style-type: none"> • Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2 % aromatiques - N° CE: 919-857-5 - N° CAS: 64742-48-9 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463258-33-xxxx - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 70 < C <= 80 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH02 * Liq. infl. 3 - H226 * SGH07 * STOT un. 3. - H336 * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 <ul style="list-style-type: none"> • 2-Ethylhexyl nitrate - N° CE: 248-363-6 - N° CAS: 27247-96-7 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 10 < C <= 15 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332 * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411 <ul style="list-style-type: none"> • solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié - N° Id: 649-424-00-3 - N° CE: 265-198-5 - N° CAS: 64742-94-5 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 <ul style="list-style-type: none"> • naphtalène - N° Id: 601-052-00-2 - N° CE: 202-049-5 - N° CAS: 91-20-3 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 * SGH08 * Canc. 2 - H351 * SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410 - Divers : <p>Valeurs limites d'exposition
 VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 10 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 50 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 15 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 79</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hydrocarbures, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2% aromatiques - N° CE: 926-141-6 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119456620-43 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 <p>Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.</p> |

4. PREMIERS SECOURS

- | | |
|--|--|
| 4. 1. Description des mesures de premiers secours: | |
| 4. 1. 1. Conseils généraux: | Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
Les symptômes sont décrits à la rubrique 11. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FIFUEL

Version:4

Date de révision:21/11/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 1. 2. Inhalation:	- Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin. - Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.
4. 1. 3. Contact avec la peau:	- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. - Laver au savon avec une grande quantité d'eau. - Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	- Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	- NE PAS faire vomir. - Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 2. 1. Inhalation:	Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Peut provoquer des maux de tête et des vertiges Des concentrations élevées peuvent provoquer des lésions de l'appareil digestif, du foie, des reins et du système nerveux central.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. -
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	irritation des yeux (douleur, rougeur)
4. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut entraîner: oedème pulmonaire, difficulté sérieuse de respiration, vertiges. - Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas provoquer de vomissement.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie d'origine chimique. Traiter en conséquence.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂), eau pulvérisée, sable, terre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Danger d'explosion des vapeurs. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. En cas de feu le produit se décompose en: oxydes de carbone (CO et CO ₂) et fumées. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Etre vigilant à un retour de flamme possible. Assurer une ventilation adéquate. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
--	--

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FIFUEL

Version:4

Date de révision:21/11/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	<p>Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales. Eviter la contamination des eaux souterraines. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.</p>
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	<p>Écoper le produit renversé, et recueillir soigneusement le restant. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Éliminer comme un déchet dangereux.</p>
6. 4. Référence à d'autres rubriques:	<p>Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).</p>

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.
 Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.
 Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.
 Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.
 Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec terre.
 Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre.
 Eviter les décharges d'électricité statique.
 Ventilation le long du sol.
 Température maximum de manipulation: 35°C

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):

Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.

7. 2. 3. Condition(s) de stockage:

Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C): 45 °C
 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
 Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.
 Conserver dans un endroit très bien ventilé.

7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Conserver à l'écart des: agents oxydants

7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

acier inoxydable, acier doux. polyéthylène (haute densité)

7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:

- Eviter certains plastiques solubles dans le produit.
 - caoutchoucs
 -

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Additif Multi Fonctions pour la chaudière.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

• naphtalène :
 VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 10 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 50 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FIFUEL

Version:4

Date de révision:21/11/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	<p>Professionnelle Court Terme) ppm = 15 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 79</p>
8. 1. 2. Index biologique:	/
8. 1. 3. Procédure(s) de surveillance recommandée(s):	/
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
8. 2. 3. Protection des yeux:	lunettes de sécurité ou écran facial
8. 2. 4. Protection des voies respiratoires:	<p>Protection respiratoire: Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables.</p> <p>Les types d'appareils respiratoires à envisager sont : Demi-masque respiratoire à élément filtrant Matériel à filtre de type A., Les normes du Comité Européen de Normalisation (CEN) EN 136, 140 et 405 fournissent des recommandations sur les masques respiratoires et les normes EN 143 et 149 sur les filtres.</p>
8. 2. 5. Protection des mains:	<p>Protection des mains: Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation diffèreront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:</p> <p>Le port de gants de protection chimique est recommandé. Nitrile, Les normes CEN EN 420 et EN 374 fournissent des recommandations générales et des listes de types de gants.</p>
8. 2. 6. Protection de la peau et du corps:	<p>Protection de la peau et du corps: Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment:</p> <p>Le port d'une tenue résistant aux produits chimiques et aux produits pétroliers est recommandé.</p> <p>tablier et bottes résistants aux solvants</p>
8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	<p>Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.</p> <p>Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.</p>
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	<p>Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.</p> <p>Conservé à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.</p> <p>Tenir l'atelier le plus propre et le mieux en ordre possible.</p>
8. 5. Information(s) supplémentaire(s):	/

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FIFUEL

Version:4

Date de révision:21/11/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	brun foncé
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique
9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation:	< - 20°C
9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	193°C
9. 1. 6. Inflammabilité:	inflammable
9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:	% (V/V) entre 0.6 à 7 % en volume
9. 1. 8. Point d'éclair:	40°C
9. 1. 9. Température d'auto-inflammation:	>200 °C
9. 1. 10. Température de décomposition:	100 °C
9. 1. 11. PH:	Non applicable.
9. 1. 12. Solubilité:	Insoluble dans l'eau
9. 1. 13. Hydrosolubilité:	Non applicable.
9. 1. 14. Liposolubilité:	Non applicable.
9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	Soluble dans des hydrocarbures
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Pas disponible.
9. 1. 17. Pression de vapeur:	Pas disponible.
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	> 1 à 101 kPa (air =1)
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	0.84
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	.
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	< 100 Cps (Brookfield)
9. 1. 22. Masse volumique apparente:	0.84 g/cm ³
9. 1. 23. Conductivité électrique:	Pas disponible.
9. 1. 24. Réserve alcaline/acide:	/
9. 1. 25. Propriété(s) comburante(s):	non
9. 1. 26. Vitesse d'évaporation:	< 0.1 Acetate butyl=1
9. 2. Autres informations:	
9. 3. Autres données:	/
9. 4. Information(s) supplémentaire(s):	Viscosité : 18.5 mm ² /s +/- 2.5 (40 °C) 14 mm ² /s <v<= 20.5 mm ² /s (40 °C)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|----------------------------|---|
| 10. 1. Réactivité: | Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FIFUEL

Version:4

Date de révision:21/11/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
10. 4. Conditions à éviter:	Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C
10. 5. Matières incompatibles:	Eviter lors de manipulation le contact avec: agents oxydants
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

11. 1. 1. Information(s) générale(s): Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de l'importance de l'exposition.

11. 1. 2. Inhalation: Des concentrations élevées peuvent provoquer des lésions de l'appareil digestif, du foie, des reins et du système nerveux central.

11. 1. 3. Contact avec la peau: Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.

11. 1. 4. Contact avec les yeux: irritation modérée des yeux

11. 1. 5. Ingestion: Possibilité de complications pulmonaires (inflammation, oedème).

11. 1. 6. Sensibilisation: N'a pas d'effet sensibilisant.

11. 1. 7. Toxicité chronique: Pas disponible.

11. 1. 8. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique

11. 2. Informations sur les autres dangers: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique

Danger par aspiration :

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

La toxicité par l'aspiration peut entraîner de graves effets aigus, tels qu'une pneumonie chimique, des lésions pulmonaires plus ou moins importantes, voire un décès consécutif à l'aspiration.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 91-20-3 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérigène pour l'homme.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

-

- Naphtalène (CAS 91-20-3): Voir la fiche toxicologique n° 204 de 2007.

11. 2. 1. Effet(s) spécifique(s): La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: La préparation est supposée ne pas présenter une toxicité pour les organismes aquatiques.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Pas d'information disponible.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Pas de bio-accumulation.

12. 4. Mobilité dans le sol: absorption / désorption

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Pas d'information disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FIFUEL

Version:4

Date de révision:21/11/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Ce produit ne contient pas de composant classé "Perturbateur Endocrinien "
12. 7. Autres effets néfastes:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
12. 7. 1. Toxicité aquatique:	Toxicité aiguë La toxicité pour le milieu aquatique est peu probable du fait de la faible solubilité du produit. Hydrocarbons, C11-C14,n-alkanes, isoalkanes,cyclics, <2% aromatics Txicité DAPHNIES :EL50 (48h) > 1000 mg/l (Daphnia magna - OECD 202) Toxique pour les poissons.: LL50 (96h) > 1000 mg/,(Oncorhynchus mykiss -OECD 203) Toxicité chronique - aquatique Toxicity to daphnia and other aquatic invertebrates:NOELR (21d) = 1,22 mg/l (Daphnia magna - QSAR Petrotox) Toxique pour les poissons.:NOELR (28d) = 0,17 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)
12. 7. 2. Toxicité bactériologique:	Pas disponible.
12. 7. 3. Toxicité pour les oiseaux:	Pas disponible.
12. 8. Potentiel de formation d'ozone photochimique:	Pas disponible.
12. 9. Information(s) générale(s):	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
12. 10. Information(s) supplémentaire(s):	Ce produit n'est pas considéré comme : PBT and vPvB

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Peut être recyclé. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Destruction par incinération / pyrolyse.
13. 2. Emballages contaminés:	Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau. Peuvent être recyclés, reconditionnés.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques: Le produit non utilisé ne doit pas être mis dans les déchets ménagers.
13. 4. Information(s) supplémentaire(s): /	

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	3295
14. 2. 1. Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FIFUEL

Version:4

Date de révision:21/11/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	3
14. 3. 4. Code danger:	30
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	1
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P001 IBC03 LP01 R001
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	Oui
14. 4. 4. N° FS:	F-E, S-D
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	3
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001 LP01
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	3
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	3
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non applicable.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.
14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable.
14. 10. Autre(s) information(s):	/
15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION	
15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Pas disponible.
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Une évaluation de risque chimique a été faite pour certains des composants de ce produit :
15. 3. Avis ou remarques importantes:	En cas de vente dans le grand public, les emballages doivent être munis d'un dispositif de sécurité enfant.
16. AUTRES INFORMATIONS	
16. 1. Législation(s) suivie(s):	IPCE : E2 : Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2 ICPE : 4331 : Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FIFUEL

Version:4

Date de révision:21/11/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

ICPE 4511 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Tableau N° 84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

Tableau N° 84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools,

glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail:

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L

4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16. 3. Avis ou remarques importantes: Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

16. 4. Restrictions:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

16. 5. Recommandation(s):

RESERVE AUX PROFESSIONNELS

16. 6. Références et / ou bibliographie:

Acronymes et abréviations

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association.

CAS : Chemical Abstracts Service

DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet

N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP

PBT : Persistant, Bioaccumulable & Toxique

PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Bioaccumulable.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.)

VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.)

DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée.

CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée.

CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FIFUEL

Version:4

Date de révision:21/11/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|---|--|
| 16. 7. Conseils relatifs à la formation: | Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident.L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produi |
| 16. 8. Information(s) supplémentaire(s): | This product contains max 840 g/l |
| 16. 9. Historique: | |
| 16. 9. 1. Date de la première édition: | 27/09/2019 |
| 16. 9. 2. Date de la révision précédente: | 27/10/2022 |
| 16. 9. 3. Date de révision: | 21/11/2023 |
| 16. 9. 4. Version: | 4 |
| 16. 9. 5. Révision chapitre(s) n°: | révision |
| 16. 10. Réalisé par: | sds+ softw are |